

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Fixation du tarif des activités périscolaires de l'école de Mijoux facturé aux familles		<u>SEANCE DU 16.11.2023</u>
Date de convocation : 2.11.2023	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET, MC. COUTURIER, JF. JOLY, P. ECAILLE, D. JULLIARD. C.GROSGURIN. M. VUILLERMOZ. G. LEGAY <u>Secrétaire de séance</u> : D. JULLIARD
Date d'affichage : 2.11.2023	Présents : 8 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2023.11.061	Pouvoirs : 2	

OBJET : GESTION FINANCIERE – Fixation du tarif des activités périscolaires de l'école de Mijoux facturé aux familles

Compte tenu des hausses du point d'indice de la fonction publique en 2022 et 2023, il convient de répercuter ces augmentations sur le tarif appliqué aux familles, sachant que ce tarif n'a pas été augmenté depuis plusieurs années. Ainsi, la hausse du tarif proposé est la suivante :

Le prix facturé aux familles est actuellement de 1,70 €, il convient de l'augmenter à l'arrondi supérieur soit 1,8 € et donc de l'augmenter de 5,9 %.

Entendu l'exposé de la maire,

Après délibération des membres présents, le conseil municipal décide :

- De fixer à 1,8 € le tarif des activités périscolaires facturé aux familles ;
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre :/ 0 Abstention :/ 0 Pour :/ 10
DELIBERATION N°01247.2023.11.061

Pour extrait d'acte conforme

Le Maire, Martine VIALLET

